

CONSEILS PRATIQUES AUX CONSOMMATEURS POUR PROTÉGER LEUR TÉLÉPHONE PORTABLE



AL'ACHAT:

- a. Achetez vos téléphones portables des revendeurs dûment patentés par l'Information and Communication Technologies Authority (ICTA). Une liste de ces revendeurs sera publiée dans les journaux et sera disponible sur le site web de l'Autorité.
- b. Demandez toujours un reçu quand vous achetez un téléphone portable.
- c. Exigez une preuve de propriété lorsque vous achetez un téléphone portable de seconde main.
- d. Gardez le reçu dans un endroit sûr afin de le présenter à la police en cas de vol.
- e. Assurez-vous que votre carte SIM est enregistrée comme la loi l'exige.
- f. Assurez-vous aussi que votre téléphone a un IMEI. Vous pouvez lire l'IMEI (un numéro à 15 chiffres) au dos de votre téléphone, sous la batterie ou simplement en composant ***#06#** afin d'afficher l'IMEI sur l'écran de votre téléphone.

PRECAUTIONS A PRENDRE EN UTILISANT UN TELEPHONE:

- **Traitez votre téléphone comme vous l'aurez fait pour tout autre article de valeur:**

Gardez toujours votre téléphone portable sur vous. Ne laissez pas votre téléphone exposé dans des endroits bondés ou qui ne sont pas sécurisés. Optez pour le mode vibreur dans les circonstances où une sonnerie pourrait attirer l'attention d'un voleur.

- **Utilisez les paramètres de sécurité de votre téléphone:**

Votre téléphone possède des paramètres de sécurité que vous pouvez utiliser afin d'empêcher les autres de se servir de votre téléphone - par exemple, vous pouvez choisir un Numéro d'Identification Personnelle qui devra être entré avant que quelqu'un puisse se servir du téléphone. Lisez le Guide d'Utilisation de votre téléphone portable afin de connaître les paramètres et de les utiliser. Même si votre téléphone n'est pas volé, quelqu'un pourrait être tenté de 'l'emprunter' et de faire quelques appels coûteux sans vous en informer.

- **Donnez un nom à votre téléphone**

Des formes d'identification personnelle sur votre téléphone peuvent dissuader d'éventuels voleurs. Songez à graver vos initiales sur votre téléphone et la batterie, et si vous en avez un, ajoutez aussi votre numéro de permis de conduire.

- **Rappelez-vous de votre IMEI**

Chaque téléphone portable a un numéro de série électronique unique de 15 chiffres, connu comme l'Identité Internationale de l'Équipement Mobile (IMEI). Vous pouvez lire l'IMEI au dos de votre téléphone, sous la batterie ou simplement en composant ***#06#** afin d'afficher l'IMEI sur l'écran de votre téléphone. Notez l'IMEI de votre téléphone et conservez-le dans un endroit sûr au cas où votre téléphone serait perdu ou volé.

EN CAS DE PERTE/ VOL

1. Rapportez le cas à la police. Donnez votre numéro de téléphone (c'est-à-dire la carte SIM utilisée au moment de la perte/ du vol) ou votre numéro IMEI et toute autre caractéristique permettant l'identification de votre téléphone (par exemple, des initiales gravées). Présentez votre reçu au cas où vous l'avez.
2. Dans votre déclaration, il vous sera demandé de donner votre assentiment à ce que l'IMEI de votre téléphone soit communiqué à tous les fournisseurs de services de téléphonie mobile et que votre téléphone soit bloqué sur tous les réseaux
3. La police va vous remettre un mémo qui devra être présenté à votre fournisseur de services de téléphonie mobile.
4. Ce fournisseur de services vous demandera de remplir un formulaire dans lequel vous donnerez une nouvelle fois votre assentiment à ce que votre téléphone soit bloqué et que votre IMEI soit communiqué aux autres fournisseurs de service de téléphonie mobile afin de le bloquer.
5. Le fournisseur de services une fois satisfait des informations que vous lui avez données, va bloquer le téléphone portable et communiquera ces informations aux autres fournisseurs de service pour le bloquer sur leurs réseaux.
6. Votre téléphone portable sera ainsi inutilisable. En faisant le téléphone portable perdre toute valeur commerciale, vous aiderez à réduire les vols de téléphone portable à Maurice.